



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr

Le 30/01/2020

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITE DIRECTEUR - LE 25 JANVIER 2020 A METZ

Membres présents : ABDELFAZI Allan - ASSA Philippe - ATTIBA HENRY Denis - ATTIBA Christine - BLAISE Joël - COLUCHE David – DUCHENE Pascal – GIUSTI José – GLE Christiane - KURZ François - MIETTON David - PIDOL Patricia - SCHMITT Didier - SCHMITT Karine – SCHWARTZ Emile - THOMASSIER Christian.

Absents excusés : LEQUERTIER Chantal – STERNITZKY Michèle RABELLINO Michel – VAN Olivier

BILAN DU CONGRES

Très tendu par moment. Le président fédéral n'était pas à son aise.

Peu de réponses aux questions posées.

La Modification du règlement disciplinaire approuvée au congrès a été transmise à Pascal Duchêne.

EXAMEN ARBITRE REGIONAL

5 candidats dont une candidate qui a passé l'examen afin d'évaluer son niveau. (Arbitre de ligue il y a 20 ans).

Constat général : moyenne très faible

HEMME LIN David du CD68 : Pétanque – 17/25 (moyenne 13.6/20) – Provençal – 7/15 (moyenne 9.3/20) – Moyenne générale 11.45/20

MARMOTTIN Aurélien du CD10 : Pétanque 14.5/25 (moyenne 11.6/20) – Provençal 10/15 (moyenne 13.3/20) – Moyenne générale 12.45/20

WENDLING Patricia du Cd67 : Pétanque 13/25 (moyenne 10.4/20) – Provençal 4/15 (moyenne 5.3/20) – Moyenne générale 7.85/20

PIERRON Estelle du CD55 : Pétanque 19.75/25 (moyenne 15.8/20) – Provençal 9.5/15 (moyenne 12.6/20) – Moyenne générale 14.20/20

LEGALL Mélanie du Cd67 : pétanque 18/25 (moyenne 14.4/20) – Provençal 10/15 (moyenne 13.3/20) – moyenne générale 13.85/20

Les 2 seules qui peuvent être admissibles mais après l'épreuve pratique sont Pierron Estelle et Legall Mélanie. (Moyenne supérieure à 13.5)

La pratique devra être faite sur un championnat régional.



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr

Décision :

PIERRON Estelle : le 21/05/2020 à Stenay (55) sur le chpt DS Masculin.

LEGALL Mélanie : le 30/05/2020 à Rambervillers (88) sur le promotion.

Elles seront supervisées par Didier Schmitt, arbitre international.

Concernant WENDLING Patricia : le Cd67 prendra la décision de la faire arbitrer à nouveau mais une bonne remise à niveau s'impose.

Il est vrai que le règlement en vigueur à ce jour a beaucoup évolué.

Les résultats de cette année ne sont pas très bons par rapport à l'année dernière. Malgré les formations dispensées il est rappelé que l'implication du candidat et le travail personnel sont des atouts importants pour la réussite à cet examen.

A partir de 2021, la formation et l'examen passeront par le tronc commun.

DESIGNATION DES DELEGUES DES CHAMPIONNATS REGIONAUX

DATES	Lieux	Délégués	Arbitres
21 mai 2020 DS Masculin	STENAY 55	Karine Schmitt	Schmitt Didier/Pierron Estelle
21 mai 2020 TàT Féminin	STENAY 55	Karine Schmitt	Schwartz Emile
22/05/2020 TV	STENAY 55	Emile Schwartz	Schmitt Didier
23/05/2020 TS Féminin	STENAY 55	Karine Schmitt	Schwartz Emile
23/05/2020 TS Masculin	STENAY 55	Karine Schmitt	Schmitt Didier
24/05/2020 DS Mixte	STENAY 55	Emile Schwartz	Schmitt Didier
30/05/2020 T Jeunes	RAMBERVILLERS 88	Joel Blaise	Organisateur
30/05/2020 TS Promotion	RAMBERVILLERS 88	Joel Blaise	Mélanie Legall/Organisateur
31/05/2020 TTS Masculin	RAMBERVILLERS 88	Joel Blaise	Organisateur
31/05/2020 DS Féminin	RAMBERVILLERS 88	Joel Blaise	Organisateur
01/06/2020 Tir de précision	RAMBERVILLERS 88	Joel Blaise	Organisateur
06 et 07/06 2020 TJP	BANTZENHEIM 68	Chantal Lequertier	Organisateur
13 et 14/06/2020 DJP	BANTZENHEM 68	Michèle Sternitzsky	Organisateur



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr

DELEGATION DES NATIONAUX 2020

06 et 07 Juin TINQUEUX : BLAISE Joel

13 et 14 Juin : PONT A MOUSSON : ABDELFADI Allan

28-juin : STRASBOURG : KURZ François

04 et 05 Juillet RAON L'ETAPE : SCHWARTZ Emile

22 et 23 Août : MULHOUSE : MIETTOND David

05 et 06 Septembre CHARLEVILLE-MEZIERES : THOMASSIER Christian

COUPE DU GRANDEST 2020

Organisée par le CD67 à Strasbourg – Boulodrome les 28 et 29 novembre 2020

Délégué : KURZ François

Arbitre : GLE Christiane

MISE A JOUR DU REGLEMENT DE LA COUPE DU GRAND EST

Pénalité financière en cas de forfait :

Amende : 300€ actuellement.

Ce qui n'est pas assez dissuasif. En effet on constate deux forfaits en deux ans ce qui n'est pas admissible.

Les clubs préfèrent payer l'amende surtout quand le déplacement est important.

Il est par ailleurs rappelé que les comités départementaux n'ont aucune obligation pour participer à cette coupe régionale.

Nouveau tarif : 1000 €

Modification du règlement de la coupe à prévoir (article 7)

Le Jeu :

Le règlement de la coupe du Grand Est a été modifié à la suite de l'expérience de la première édition à Charleville-Mézières.

Constat : retour dans leur foyer des joueurs finalistes trop tardive

Introduction de la notion de la partie au temps.

Parties au temps jouées en 2019.

Au vu des feuilles de match, très peu de parties ont été arrêté avant la fin.

Pour 2020 : Pas de changement du règlement. Déroulement des parties au temps.

Nombre d'arbitre :

Rien n'est précisé dans le règlement, tout comme l'indemnité d'arbitrage.

A Epinal en 2019 deux arbitres présents le dimanche. Cela ne semble pas nécessaire.



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr

Décisions applicables à partir de 2020 :

Le samedi : 2 arbitres (1 le matin, 2 l'après-midi) – Le dimanche : 1 arbitre

Indemnité d'arbitrage : 75.00 €/Jour

CRC

Pénalité financière en cas de forfait général :

Denis rappelle que pour le CRC Jeunes le forfait des Vosges constaté la veille de la compétition a pénalisé le club de la Fanny Retheloise.

Celui-ci a pu obtenir de l'organisateur (Illzach) le remboursement des repas retenus mais n'a pu obtenir le remboursement des chambres réservées.

A la suite de la modification du règlement national (amende de 1000.00€ maximum pour le forfait général), le comité directeur décide à l'unanimité d'appliquer la somme maximum dès 2020.

Le RI CRC (article 4) sera mis à jour et diffusé à tous les CDs.

CRC VETERAN

Actuellement le RI dit que la journée ne doit comprendre qu'un seul match.

Possibilité de faire jouer 2 matches au maximum ?

OUI (à partir de 2021)

Equipes qualifiées pour les finales Vétérans et féminines:

1 par territoire + une équipe supplémentaire répartie comme suit :

FINALE CRC Vétérans 2020 : LORRAINE (2 équipes au total)

FINALE CRC Vétérans 2021 : ALSACE (2 équipes au total)

FINALE CRC FEMININ 2020 : ALSACE (2 équipes au total)

FINALE CRC FEMININ 2021 : Champagne Ardenne (2 équipes au total)

CHAMPIONNAT REGIONAL DE TIR DE PRECISION

Suite au congrès, les comités pourront qualifier par club à la seule condition que des pré qualificatifs soient organisés dans les clubs. Pas de sélection ou tout autre forme.

En tout état de cause obligation d'organiser l'épreuve de tir.



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr

ORGANISATION :

L'organisation en elle-même soulève beaucoup de questions.

Aucune expérience à ce jour dans ce domaine, ce championnat se déroulant pour la première fois cette année.

Prise en charge des délégués, des arbitres. Combien de délégués et combien d'arbitres ?

Après réflexion un délégué principal suffit.

Arbitre : Il est impératif que les arbitres sachent noter les tirs.

Pour le déroulement de la compétition on doit avoir :

1 arbitre au cercle de tir pour l'attribution des points (en cas de carence le comité organisateur doit pourvoir à son remplacement).

1 arbitre ou un officiel pour les pieds.

1 bénévole pour le placement des boules (plusieurs devraient être nécessaire).

Le matériel :

Suivant le règlement le matériel doit être conforme aux préconisations fédérales (boules cibles et gabarit)

Nombre de pas de tir :

Pour rappel, le championnat régional de tir de précision se déroulera le 01/06/2020.

Nombres de tireurs retenus :

Seniors masculins 24

Seniors féminines 24

Juniors masculins 24

Juniors féminines 24

Pour les seniors : Sachant que l'on a une épreuve de rattrapage à réaliser.

Qualifiés : 4 au 1^{er} tour

Repêchage : 8

Dans ces conditions on peut partir théoriquement sur le nombre maximum de pas de tir suivant :

SM: 4

SF: 4

JM: 1

JF: 1

Une étude sera réalisée par David Coluche pour déterminer le nombre de pas de tir à installer.



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER
☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr

PROJET DE PROFESSIONNALISATION

Le Grand Est est très en retard dans ce domaine par rapport à d'autres régions.

AUDIT 2019 REGION GRAND EST		
10 Départements		
Nbre de licenciés	17 697	Soit 5,90 % des licences nationales
Nbre de licenciés Jeune (garçons/filles)	847	Soit 4,79 % des licenciés du GDE et 4,76 % des licences jeunes nationales
Nbre de licenciées féminines	3 495	Soit 19,75 % des licenciés des HDF et 6,70 % des licences féminines nationales
Ecoles de Pétanque	23	Soit 5,93 % des écoles de pétanque nationales
Nbre Educateurs EDP	77 (dont 38 initiateurs)	Soit 3 éducateurs par école Soit 3,94 % des éducateurs dans les écoles de pétanque du national
Conventions USEP		
Régionale		0
Départementales		0
Conventions UNSS		
Régionale		0
Départementales		1 (88)
Conventions FFSA		
Régionale		0
Départementales		1 (54)

Chiffres du national	
299 755	
17 807	5,94%
52 160	17,40%
388	
1 955	

L'étude de ces données fait apparaître que peu de conventions ont été signées :

- 1 avec l'UNSS (Comité des Vosges)
- 1 avec la FFSA (Comité de Meurthe et Moselle)

Les écoles de pétanque représentent moins de 6 % par rapport au plan national et les éducateurs moins de 4 %.

La création d'un poste de CTRF s'avérerait très utile à notre région pour influencer sur le développement de notre discipline en direction des jeunes en particulier.

Grâce à cette création certaines régions ont pu constater une augmentation importante de leur effectif jeune.



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr

Projection financière création emploi CTFR Grand EST

CTFR Grand Est	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
CNDS Emploi	12 000	12 000	0	0
Conseil Régional (Aide à l'emploi 2 mois avant l'embauche)	10 000	6 000	4 000	0
Comité régional PJP	2 000	6 000	8 000	12 000
FFPJP	12 000	12 000	24 000	24 000
TOTAL	36 000	36 000	36 000	36 000

Augmentation de la part régionale de la licence de 1€	0	17 697	17 697	17 697
Economie	0	11 697	9 697	5 697

CR GRAND EST Budget RECETTE 2018		
	en Euro	% du Total
Affiliation, Cotisation, Mutation	89 350	74,5
Subvention Région	15 000	18
Subvention CNDS	6 500	
Indemnités FFPJP Championnat de France	9 000	7,5
TOTAL	119 850	100
Analyse : dépendance licence et pas de réserve apparente		

Il est bien évident que pour financer ce projet une augmentation de la redevance licence perçue auprès des comités est d'actualité.

Le calcul a été fait sur le nombre total de nos licenciés y compris les jeunes.

Dans ces conditions pour 2021 une augmentation devra se faire pour pouvoir assurer cet emploi.

Calcul : 1 € par licence

Pour les seniors, juniors la redevance passe de 5 à 6 €

Pour les autres catégories jeunes la redevance est fixée à 1 € par licence.



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr

La création du poste de CTFR auprès du Grand Est est acté.

Le dossier sera finalisé avec la collaboration de la FFPJP

Le recrutement se fera après appel à candidature par la DTN.

AUDIT SUR L'ARBITRAGE

Chaque comité a reçu ce document. Certains comités l'ont renvoyé.

Pour le Grand Est non, car au départ cet audit était prévu sur la violence sur les arbitres.

Le questionnaire ne va pas dans ce sens.

Patrick GRIGNON souhaite aller dans toutes les régions.

En sachant que nous avons 10 départements, ça fait beaucoup de monde et ça ne pourrait pas se faire en un jour.

L'objectif de cette réunion est avant tout un échange afin de faire un audit sur l'arbitrage.

Les points qui seront à aborder.

Qu'est-ce qui fonctionne dans les départements et qu'est ce qui ne fonctionne pas ?

La formation des arbitres,

Le recrutement de nouveaux arbitres

Le suivi des arbitres

La responsabilité du président de comité concernant l'arbitrage.

Le rôle du président du comité suite à une agression envers l'arbitre (délégué et bénévole).

Les personnes concernées par cette réunion

Le président/ La présidente du comité régional

Les présidents de vos comités départementaux

Les responsables des commissions d'arbitrages départementaux et régionaux

Les responsables de la commission de discipline d'arbitrage.

Ces réunions par région devront se dérouler le premier semestre 2020. Soit le week-end soit la semaine. A l'issue de cette réunion, un état de toutes les réponses sera fait par Patrick et il nous fera part de ses propositions au conseil des régionaux de septembre 2020.

Les dates de libres de Patrick Grignon : 14 et 15 mars / 28 et 29 mars (CRC/CDC samedi)

Pas de disponibilité à ces dates proposées.

Cet audit ne semble rien nous apporter de nouveau.

De plus les arbitres, principaux acteurs, ne sont pas conviés. Cela semble incohérent dans la mesure ils sont les premiers à constater les difficultés qu'ils rencontrent sur les terrains dans nos compétitions.



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER
☎ 06.15.34.17.56 ✉ laconcorde.independante@aol.fr

Notre décision : Refus d'organiser cette réunion qui n'apportera rien.

DEMANDES DE REMISE DE PEINE

1^{ère} demande de M. SCHMITT Anthony du CD67 :

L'amende n'ayant pas été réglé à ce jour, la demande n'est pas recevable.

2^{ème} demande de M. ROBINI Francis du CD68.

Motif de la sanction: Attitude agressive, insultes envers un joueur.

Décision : Avis défavorable

3^{ème} de demande de M. REGNIER Laurent du CD08.

Motif de la sanction: voie de fait avec violence physique envers un joueur.

Fin de la sanction : Juin 2020

Décision : Avis défavorable

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12h30.

La Présidente
Mme SCHMITT Karine

Le Secrétaire Général
M. ATTIBA-HENRY Denis